

# NUMÉRIQUE

39<sup>e</sup> Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 17 - Jeudi 27 juin 2024 - 14h15

## VERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA DONNÉE ?

### INTERVENANTS



Animation par Ariel GOMEZ

**Patrick CHAIZE**

Sénateur de l'Ain, Président de l'Avicca,  
Vice-président de la FNCCR

**Bertrand MONTHUBERT**

Président du CNIG

**Jean-Marie SEÏTÉ**

Président de l'Afigéo

**Périca SUCÉVIC**

Directeur juridique de la DINUM

**Mathieu VIDAL**

Président de Villes Internet

#### Ariel GOMEZ

Bonjour à toutes et à tous. Cette table ronde est intitulée « Vers des services publics locaux de la donnée? ». **Au moment où les collectivités territoriales gagnent en maturité, en compétence et en autonomie sur la donnée et sur le numérique, une évolution qui se traduit par ailleurs par le nombre croissant de projets de territoires connectés et durables, la question se pose légitimement d'avoir une approche globale et locale des services publics de la donnée.** De quelles données parle-t-on ? Où les produit-on ? Où et sous quelles conditions les rend-on accessibles ? Auprès de qui et pour quels usages ? Comment organiser la coordination entre les collectivités et les services de l'État ? Comment organiser la coordination avec les acteurs privés ? Les comités territoriaux de la donnée permettront-ils de soutenir la mise en place de véritables services publics de la donnée ? Quels sont les ingrédients à réunir pour créer un bouquet de services autour de la donnée dans les territoires ?

Au cours de cette table ronde, nous tâcherons de répondre à ces questions et à de nombreuses autres interrogations en compagnie de nos intervenants. **Mathieu VIDAL** est Président de Villes Internet. **Bertrand MONTHUBERT** est Président du Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG). **Patrick CHAIZE** est sénateur de l'Ain et Vice-président de la FNCCR. **Jean-Marie SEÏTÉ** est Président du pôle équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Balagne et Président de l'Association française pour l'information géographique (Afigéo). **Périca SUCÉVIC** est Directeur juridique à la DINUM.

Ariel GOMEZ

Bertrand MONTHUBERT, le 10 novembre 2023, vous avez remis à Stanislas GUERINI le rapport de la mission Data et territoires, dont l'objectif était de « renforcer l'utilisation de la donnée par les collectivités territoriales au profit des citoyens, des agents ou des politiques publiques ». Ce rapport formulait 22 recommandations en 6 axes. Quel est aujourd'hui le statut de ces recommandations ?

Bertrand MONTHUBERT



Bonjour à toutes et à tous. Je suis toujours très heureux de participer au congrès de la FNCCR. Nous avons commencé à mettre en place certaines recommandations, notamment celles concernant les questions de gouvernance. Il est à noter que de nombreuses collectivités territoriales se sont saisies de ce rapport. Malgré le contexte politique, nous avons eu des échanges très riches avec Stanislas GUERINI. Nous avons également travaillé avec la DINUM, en particulier sur la gouvernance. De manière générale, les collectivités territoriales souhaitent être reconnues comme des acteurs majeurs et mûrs de la donnée territoriale. Cette maturité varie beaucoup selon les collectivités. Toutefois, **de nombreuses collectivités ont déjà mis en place des services publics locaux de la donnée. Elles ne souhaitent donc pas attendre passivement les directives de l'État, mais coconstruire ce chantier avec lui.** Outre les collectivités, les différentes administrations au sein de l'État se sont également emparées de ce rapport. Sur la question de la donnée, il nous faut nous structurer, identifier des cas d'usages prioritaires, nous mobiliser autour de ces cas, rechercher des financements pour les conduire et mettre en place une gouvernance adéquate.

Ariel GOMEZ

Le Congrès national des élu.es au numérique qui s'est tenu le 16 octobre 2023 a donné lieu à l'adoption d'une motion remise à Dominique Faure. Deux des quatre enjeux de cette motion et 9 des 46 propositions sont au cœur de cette table ronde. Le premier enjeu concerne le pilotage des services publics numériques avec les collectivités locales. Le second enjeu porte sur la prévention et la réduction durable des risques numériques.

Mathieu VIDAL, pourriez-vous évoquer de manière succincte ces propositions ?

Mathieu VIDAL

Cette motion est importante, car elle montre que les collectivités locales se sont emparées de la question du numérique, en particulier de la donnée. À travers l'enjeu de pilotage des services publics numériques, il s'agit pour les collectivités de conserver leur rôle dans ce domaine en tenant compte de la grande diversité des acteurs. Le plus petit compte ainsi 45 membres, alors que le plus grand en regroupe plusieurs centaines de milliers. Les degrés d'interpellation et les enjeux sont donc très variés.

**J'aimerais mettre l'accent sur la question des enjeux de mise en commun des données et des usages avec les formats standards et interopérables, l'aide à l'ingénierie, le référencement, et la réplication des solutions. Il existe également des enjeux concernant l'utilisation des données locales et nationales, l'utilisation des données publiques et privées, la découvrabilité et les données d'intérêt général pour l'objectivation des décisions sur le terrain.** Il faut également tenir compte des enjeux budgétaires : les moyens de financement disponibles et l'égalité entre les territoires, notamment les petites communes et les territoires ultramarins. Outre cet axe concernant le pilotage des services publics numériques, il faut également accompagner les collectivités afin qu'elles conservent la maîtrise de leurs données. À cet égard, la formation des élus et des agents est essentielle. Ces acteurs doivent être acculturés au recensement de l'ensemble des données existant au sein d'une collectivité, au cycle de vie et à l'archivage de ces données. La problématique des risques est également centrale, comme les récentes cyberattaques le montrent. Les niveaux d'intégration de ces enjeux sont différents. La rapidité des progrès de l'intelligence artificielle nous oblige à réguler les opportunités et les perspectives dans ce domaine.

À titre d'exemple, en tant qu'enseignant-chercheur, j'ai reçu le 26 juin un courrier électronique nous interdisant d'utiliser des intelligences artificielles génératives étrangères pour traiter des données sensibles. On peut se demander ce que les chercheurs concernés sont censés faire en attendant.

**Ariel GOMEZ**

**Jean-Marie SEÏTÉ, comment définissez-vous le service public local de la donnée ? Un tel service doit-il être produit localement avec des données locales pour le service des habitants et des visiteurs du territoire, ou faut-il simplement mettre en place un pilotage local ?**

**Jean-Marie SEÏTÉ**



J'aurai tendance à retenir ces deux caractérisations. Ces données doivent être produites et pilotées localement. Je suis maire d'une commune. Nous n'avons pas été victimes de cyberattaques, mais avons été confrontés à un dysfonctionnement du téléphone pendant 5 mois lors de l'installation de la fibre. Ma commune est exposée à plusieurs types de risques : crue, submersion marine et incendie. Le pilotage local doit donc s'appuyer sur une aide extérieure comme celle de l'IGN. Il dépend d'informations précises concernant la couverture végétale, la masse combustible et le niveau de l'eau. Par ailleurs, la présence d'agents de terrain disposant d'une excellente connaissance du territoire est également indispensable à la mise en place d'un pilotage local. Nous produisons spontanément certaines données, notamment celles dont l'usage est local. En outre, nous tentons de recueillir des données très précises sur l'eau. En Corse, les gens sont très sensibles à la question des résidences secondaires.

Certaines communes ont donc commencé un travail visant à définir cette notion de manière plus précise. Il existe plusieurs cas de figure. Ainsi, une résidence secondaire peut être habitée à l'année par des personnes qui, pour des raisons fiscales, ont décidé de ne pas la déclarer comme résidence principale. Dans ma commune, l'étude des relevés d'eau nous a permis de montrer que 5 % des résidences secondaires étaient susceptibles d'être des opérations spéculatives. Cette information remet en cause le discours alarmiste au sujet des résidences secondaires.

**Ariel GOMEZ**

**Les compétences techniques peuvent faire défaut dans les petites collectivités. Il est alors nécessaire de s'appuyer sur des outils produits ailleurs.**

**Jean-Marie SEÏTÉ**

C'est exact. Toutefois, nous progressons en matière d'organisation territoriale. **Les comités territoriaux de la donnée peuvent fournir des échelles permettant de disposer de relais plus efficaces entre les territoires et l'État.** Par ailleurs, nous progressons également au niveau local. Aujourd'hui, les secrétaires de mairie utilisent des sites tels que cadastre.gouv.fr ou geoportail.gouv.fr. À l'avenir, l'intelligence artificielle permettra de travailler encore plus rapidement. Par ailleurs, ces outils sont de plus en plus faciles à utiliser. Comme l'indiquait Bertrand MONTHUBERT, le développement de l'intelligence artificielle dépend largement de l'existence des données. En fait, l'augmentation des volumes de données participe à l'accroissement de l'intelligence artificielle.

**Ariel GOMEZ**

**Patrick CHAIZE, les services publics locaux de la donnée sont un sujet que vous portez depuis longtemps, en tant que sénateur, Président de l'Avicca et Vice-président au numérique de la FNCCR. Ce sujet est l'un des 4 axes du rapport Territoires connectés et durables de Valérie Nouvel. Il s'agit en outre du sujet central de la mission Data et territoires qui est portée par Bertrand MONTHUBERT. En tant qu'élu local, avez-vous observé des manifestations concrètes de ces travaux dans les territoires ?**

**Patrick CHAIZE**

Cela dépend. **Les collectivités ne sont pas toutes dans la même situation.** Toutefois, j'ai le sentiment que toutes sont concernées à des degrés divers.





Les grandes collectivités sont souvent plus structurées et plus acculturées et ont donc déjà mis en place certains projets. Certaines collectivités assurent ainsi la gestion de sujets techniques comme les réseaux d'éclairage. Les collectivités de taille plus restreinte ont parfois plus de difficultés à se saisir de cette thématique. La réalisation de progrès dans ce domaine exige l'instauration d'un cadre et d'une dynamique à l'échelle nationale.

#### **Ariel GOMEZ**

Villes Internet dispose de l'Annuaire Territorial de Liaison des Acteurs, Actions et Services numériques (ATLAAS).

Cet outil de veille est une véritable mine d'or en matière de réalisations numériques des collectivités.

Mathieu VIDAL, pourriez-vous en extraire quelques exemples de services publics de la donnée ?

#### **Mathieu VIDAL**

Les collectivités proposent chaque année entre 12 000 et 14 000 actions en vue d'obtenir une labellisation. Cette plateforme constitue donc une mine d'informations. Les actions diffèrent beaucoup selon la taille des collectivités. Ainsi, l'un de nos membres valorise la mise en ligne des défibrillateurs présents sur son territoire. D'autres collectivités disposent quant à elles de plateformes d'open data. De nombreux membres de Villes Internet ont récemment réalisé des actions autour de la question de l'eau et de l'éclairage public. On peut également citer des expérimentations concernant les taux d'occupation des stationnements ou des rues. Ces données fournissent une aide précieuse à la décision. L'open data permet la mise en place d'applications capables d'identifier

des stationnements libres en surface. En matière de démocratie participative, il existe également des actions intéressantes. Le nombre de budgets participatifs dans les villes françaises double chaque année. Nous disposons de cartes des projets issus de ces budgets. **Les représentations cartographiques d'informations sont extrêmement importantes et parlent aux citoyens et aux élus.** Ces actions permettent également de valoriser les services publics locaux existant sur un territoire (bâtiments et services, annuaires, accessibilité des bâtiments). Enfin, le développement d'outils de gestion des salles municipales et des salles de quartier a des répercussions importantes en matière de gestion RH et de rentrées financières. Les applications en ligne permettent de connaître le taux d'occupation et la disponibilité de ces salles, et contribuent à une augmentation des rentrées financières.

#### **Ariel GOMEZ**

Bertrand MONTHUBERT, concernant la mise en place d'une gouvernance visant à faciliter le dialogue entre l'État et les collectivités sur la donnée, vous avez proposé la création de comités territoriaux de la donnée. Pourriez-vous nous éclairer sur l'avancement de ce projet ? Par ailleurs, vous avez évoqué l'intérêt d'utiliser une structure existante, à savoir le CNIG, à condition d'étendre le périmètre de ses missions. Qu'en est-il ?

#### **Bertrand MONTHUBERT**

Lorsque nous avons rédigé ces propositions collectivement avec Christine HENNION et Magali ALTOUNIAN, nous avons estimé que **le déploiement des cas d'usages nécessitait une organisation collective aux niveaux national et territorial et des échanges entre ces deux niveaux. Les communautés structurées dans le domaine de la donnée territoriale, à savoir la donnée s'inscrivant dans un territoire et utile pour le pilotage des politiques publiques territoriales, concernent d'une part le champ traditionnel de l'information géographique, et d'autre part le champ de l'open data. Il fallait construire une gouvernance en tenant compte de l'existence de ces deux secteurs.** Il existait déjà une gouvernance dans le domaine de l'information géographique qui s'était étendue au domaine de l'information géolocalisée. La donnée territoriale étant de fait de la donnée géolocalisée, nous avons estimé que le CNIG pourrait élargir son champ d'action.

Après consultation des membres du Conseil, nous avons acté que le CNIG avait toute sa place dans la gouvernance de la donnée territoriale pour le niveau national. S'agissant du niveau territorial, nous avons préconisé la création de comités territoriaux de la donnée faisant fonction de relais bidirectionnels entre l'État et les territoires. Nous recommandons la mise en place d'au moins un comité à une échelle régionale, et, éventuellement, également d'autres comités à des échelles plus petites et sur des thématiques spécifiques. Des progrès significatifs ont été accomplis. D'emblée, plusieurs régions et certaines collectivités territoriales ont témoigné de leur intérêt pour ces propositions. Les choses ont en particulier beaucoup avancé dans les Pays de la Loire, où un Comité ligérien de la donnée est en cours de constitution, et en Occitanie, où un Comité territorial est également en cours de mise en place sur les bases du Conseil régional de l'information géographique.

### **Ariel GOMEZ**

L'Île-de-France était également candidate.

### **Bertrand MONTHUBERT**

Oui, l'Île-de-France est une région importante et complexe. Les travaux devraient aboutir en 2025. Nous avons également créé un groupe de travail au sein du CNIG dans le cadre du pôle de coordination avec les territoires. Une dynamique est donc en cours de mise en place.

### **Ariel GOMEZ**

Jean-Marie SEÏTÉ, lors de la préparation à cette table ronde, vous m'avez indiqué que vous n'étiez pas satisfait du choix de l'échelle régionale par le législateur. Quel est le défaut d'un pilotage ou d'une coordination à cette maille ?

### **Jean-Marie SEÏTÉ**

Je pense que les régions sont fondées à être des étapes importantes dans la circulation de l'information descendante et montante. Il me semble néanmoins qu'il faut faire preuve de souplesse dans le choix de l'échelle de mise en œuvre des comités territoriaux de la donnée. La réalité des territoires est très diverse. On ne peut se contenter d'un schéma où l'information circulerait du ministère à la région puis de la région au département

ou à la commune. Le réseau des CRIG constitue déjà un système d'arrêt et de répartition horizontale, qui permet de diffuser, de traiter et de territorialiser la donnée. Ce réseau peut également récupérer des informations montantes. Cette situation n'est pas optimale. C'est pourquoi il est important d'identifier les bonnes échelles pour les bonnes données et pour les bonnes collectivités. Il n'existe pas de règle unique.

### **Bertrand MONTHUBERT**

Les CRIG sont des acteurs essentiels dans les comités territoriaux de la donnée. Il faut parvenir à définir une notion de territoire pertinent sur des sujets spécifiques afin d'opérer une gouvernance efficace. Un système uniforme nous ferait perdre en efficacité.

### **Ariel GOMEZ**

Le rapport Territoires connectés et durables préconise de doter l'ensemble du territoire français de jumeaux numériques territoriaux souverains co-construits entre l'État et les collectivités territoriales afin d'assurer la production et la protection des données, ainsi que l'interopérabilité indispensable au déploiement d'une stratégie des usages numériques. Patrick CHAIZE, pensez-vous que le niveau de maturité des collectivités sur ce sujet suffise à l'ouverture d'un tel chantier ?

### **Patrick CHAIZE**

Une fois encore, cela dépend. **En France, nous avons la manie de concevoir des systèmes uniformes, alors qu'en réalité notre pays ne fonctionne pas de cette manière. Je milite pour qu'on laisse l'initiative aux territoires. Il appartient à l'échelon national de fixer le cadre et les objectifs à atteindre, de garantir une bonne communication entre les différents territoires et de faciliter le partage des expériences. La notion de « territoire pertinent » est tout à fait appropriée, dans la mesure où elle permet de tenir compte des spécificités locales.** Cette diversité est tout à fait manifeste dans le domaine de l'eau, où la gestion de la ressource peut être assurée par des syndicats ou des communes indépendantes. Il faut faire preuve de pragmatisme.

**Ariel GOMEZ**

Bertrand MONTHUBERT, votre rapport pointe une certaine frustration de la part des collectivités en ce qui concerne leurs relations avec l'État en matière de données. Quelle est l'origine de cette frustration ?

**Bertrand MONTHUBERT**

Je partage pleinement l'intervention de Patrick CHAIZE. Il appartient à l'État de fixer un cadre et de veiller à la cohérence des initiatives locales. L'État est lui-même divers. Certains acteurs de l'administration centrale sont pleinement convaincus que les collectivités territoriales jouent un rôle fondamental et ont des capacités d'initiative, et sont donc des partenaires avec lesquels il importe de coopérer. D'autres administrateurs ont une conception plus ancienne et ne les voient pas comme des puissances capables d'émettre des propositions. Ce point de vue est souvent à l'origine de la frustration des collectivités. De nombreuses collectivités ont déjà mis en place des outils de gestion des données. À titre d'exemple, la métropole de Rennes a conçu une plateforme de service public local de la donnée. Par ailleurs, les très longs délais de traitement et de restitution par l'État des données fournies par les collectivités territoriales sont également source de frustration. S'agissant de l'amélioration des politiques de la ville, on a ainsi constaté que les nouvelles vagues de schéma politique de la ville reposent sur des données datant de 2019. Les collectivités appellent donc à la mise en place d'une véritable coopération avec l'État autour de la question de la donnée territoriale. On peut se féliciter que de nombreux acteurs au sein même de l'État soit favorable à cette approche.

**Ariel GOMEZ**

Périca SUCÉVIC, quel est votre sentiment sur cette question ?

**Périca SUCÉVIC**

Je crois appartenir à cette partie de l'État qui souhaite travailler en coopération avec les territoires. En réalité, les frustrations qui viennent d'être décrites existent au sein même de l'État. Il peut arriver que certaines administrations refusent de partager leurs données en invoquant des raisons, souvent infondées, de confidentialité, des difficultés de techniques ou tout simplement un manque de temps. Il faut néanmoins reconnaître que les administrations



les plus aidantes, notamment la DINUM, peuvent constituer un levier auprès des collectivités. **La DINUM peut ainsi participer à l'amélioration de la circulation des données au sein des administrations à travers la fonction d'administrateur général des données. Les administrations ont la possibilité de solliciter un avis de cet administrateur pour tout problème de circulation des données, notamment les délais de restitution.** La base SIREN ne représente pas exactement le maillage économique de nos territoires, car elle recense encore de nombreuses entreprises qui n'existent plus. Avec Etalab, la DINUM a créé un service public de la donnée. Il faudrait que la loi permette aux administrations d'accéder aux données nécessaires à l'exercice de leurs missions. Cet ajout permettrait de résoudre les problématiques liées au secret statistique et au secret fiscal. La DINUM mène un combat visant à la levée de tous les freins juridiques à la circulation des données au sein des administrations, notamment pour mettre en place le principe « Dites-le-nous une fois » et la proactivité.

**Ariel GOMEZ**

Vous vous insurgez contre la démarche qui consiste à chercher d'abord comment faire des services publics de la donnée plutôt que de s'interroger sur le type de service qu'il faudrait mettre en place. Comment susciter ce réflexe de proactivité ?

**Périca SUCÉVIC**

Aujourd'hui, le champ des possibles est très étendu. On peut anticiper des situations ou tirer les conséquences d'une modification lors de la mise en place d'une expérimentation. Il est donc essentiel en premier lieu de se fixer un objectif.

Cette première étape permettrait du même coup d'identifier la manière d'atteindre cet objectif. La construction d'Etalab s'est appuyée sur trois piliers :

- *Legal way* : nous créons une norme et fonctionnons comme une autorité capable d'expliquer le cadre juridique
- *People way* : interaction avec nos écosystèmes
- *Make our way* : fabrications de plusieurs outils

**Si je devais bâtir aujourd'hui un service public des données dans les territoires, je m'appuierais sur ces trois piliers.** Je souhaiterais comprendre le cadre dans lequel je m'inscris et avoir une action directe avec mon écosystème. Il existe de nombreuses notions intéressantes telles que les communs numériques. Il faut réfléchir à la manière d'interagir avec tout notre écosystème pour bâtir un projet ensemble, car nos besoins sont communs. Enfin, il nous faut définir la manière d'exploiter des données.

### Patrick CHAIZE

Je crains que des résistances existent au sein même de l'État. À titre d'exemple, dans le cadre du projet de loi de simplification pour les entreprises, j'ai déposé un amendement qui visait à promouvoir l'élaboration par l'État de plateformes communes, dans l'esprit de monespacesante.fr. Cette plateforme, que je considère comme une réussite, pourrait être reproduite dans tous les secteurs, à condition que les services de l'État acceptent de perdre certaines de leurs prérogatives sur certaines données au bénéfice de chacun. Malgré une lutte acharnée pour faire passer cet amendement, le Gouvernement a malheureusement émis un avis défavorable.

### Ariel GOMEZ

**Périca SUCÉVIC, vous évoquez la proactivité. Concerne-t-elle un cas d'usage reposant exclusivement sur des données locales ?**

### Périca SUCÉVIC

À mon sens, le service public local est celui qui est le plus proche de nos citoyens. Toutefois, les données nécessaires à un tel service ne sont pas exclusivement locales. C'est toute la question de la circulation de la donnée la plus large possible, aussi bien entre l'État et les territoires qu'entre l'administration et le secteur privé. Dans la mesure où nous partageons les mêmes problématiques (environnementales, sociales, économiques, sanitaires),

**nous devons instaurer une véritable coopération entre les différents acteurs de l'action publique.**

### Ariel GOMEZ

**Qu'en est-il de l'organisation du partage des bonnes pratiques en matière de service ? Ce travail incombe-t-il également à l'État ?**

### Périca SUCÉVIC

L'État devrait jouer ce rôle. C'est en tout cas le rôle d'une partie de la DINUM. Nous animons des écosystèmes et publions des guides. Nous assurons une forme d'acculturation à toutes ces pratiques numériques et avons contribué à bâtir le cadre juridique du numérique public. Ce cadre offre de nombreuses possibilités, mais est méconnu. À titre d'exemple, la problématique de la sécurité des systèmes d'information est en discussion depuis 2005. Nous disposons de nombreux outils très puissants dont il faut s'emparer. Les projets numériques provoquent des bouleversements profonds dans des domaines très divers tels que le travail des agents et l'organisation des services. Ces évolutions suscitent des résistances, car elles entraînent un déplacement du pouvoir. L'acculturation est essentielle pour lever ces résistances. C'est pourquoi la DINUM a prévu la mise en place d'un campus numérique et d'un dispositif d'exploitation de données qui sera confié à Etalab afin de réaliser des croisements en faveur de la proactivité.

### Ariel GOMEZ

**Jean-Marie SEÏTÉ, souhaitez-vous réagir ?**

### Jean-Marie SEÏTÉ

Je souscris à cette intervention. Aujourd'hui, chacun est conscient de l'importance de la biodiversité. Il en est de même pour le numérique et les territoires, dont les biodiversités extrêmement complexes et riches doivent être respectées.

### Ariel GOMEZ

**Bertrand MONTHUBERT, en ce qui concerne le cinquième axe de votre rapport, à savoir la question du financement, vous proposez de passer d'une logique d'appels à projets, qui met de facto les collectivités en compétition, à une logique d'appels à communs, qui favorisera le partage pour le passage à l'échelle. Pourriez-vous expliquer plus précisément ce mécanisme ?**



## **Bertrand MONTHUBERT**

Les collectivités regrettent souvent l'insuffisance des financements, les difficultés à maintenir les projets dans la durée et le recours à des mécanismes de concurrence pour financer l'innovation. Ces mécanismes sont considérés comme d'autant plus absurdes que les collectivités sont organisées au sein de différentes structures comme Villes Internet, Résovilles, l'Avicca, les Interconnectés, etc. La notion de l'appel à communs a été portée par l'IGN, la DINUM et Ecolab. Il s'agit de trouver des acteurs qui souhaitent bâtir des projets ensemble en mettant en place une gouvernance assurée par ceux qui apportent des ressources. Ce modèle fonctionne, comme le montre notamment l'instance Panoramax, qui représente un équivalent souverain de l'outil Google Street View. On peut également citer la création du référentiel national des bâtiments, qui est nécessaire à l'interopérabilité. Cette logique regroupe les acteurs principaux qui peuvent se saisir du projet et reflète l'existence de communautés d'acteurs. Nous proposons d'accélérer le développement de ce modèle, sans pour autant abandonner les appels à projets. Il nous permettrait d'avancer mieux, dans la mesure où la plupart des collectivités préfèrent la coopération à la compétition.

## **Ariel GOMEZ**

La question de l'accès à des données privées à des fins d'intérêt général fait partie des sujets faisant l'objet de débats, tant sur le principe que sur les modalités. La création d'une fonction de médiateur des données d'intérêt général avait été annoncée dès 2021. Toutefois, cette intention est apparemment restée lettre morte. Ce chantier a-t-il avancé ?

## **Périka SUCÉVIC**

Je me permets de réagir concernant l'amendement évoqué précédemment par Patrick CHAIZE. Pour avoir une action sur la santé publique, il faut connaître la composition des produits de l'industrie alimentaire, la composition des produits cosmétiques, et des informations relatives aux prix. Cette question de la circulation des données par l'intermédiaire des infrastructures qui ont été défendues par Monsieur CHAIZE et l'objet même de ces infrastructures. C'est cet aspect qu'il faut parvenir à traiter. Nous constatons que des actions ont déjà été mises en place autour de cette problématique. Dans le cadre de la loi pour une République numérique, nous avons nommé un

chapitre « données d'intérêt général » qui est, en réalité, constitué de données de service public. Le sujet dont il est question est la manière d'obtenir du secteur privé les informations qui nous sont nécessaires, c'est-à-dire les informations servant aux administrations pour mener leurs actions et les informations qu'il faut proposer au public, car elles sont nécessaires à leur quotidien, même si elles sont produites ou détenues par le secteur privé.

## **Ariel GOMEZ**

Pourriez-vous en donner un exemple concret ?

## **Périka SUCÉVIC**

Nous avons forcé les exploitants de bornes de recharge de véhicules électriques à diffuser leurs informations, en particulier la localisation de ces bornes, sur la plateforme data.gouv.fr.

## **Ariel GOMEZ**

Il me semble qu'ils n'ont pas d'intérêt à cacher ce type d'informations.

## **Périka SUCÉVIC**

Nous avons également diffusé le prix des carburants. Une réflexion à ce sujet a été engagée dans le cadre du rapport Bothorel. Toutefois, cette réflexion s'est interrompue lors de l'intervention de la Direction du budget. Il faut ouvrir la question de la compensation pour les entreprises. La volonté et la nécessité existent. J'ai travaillé sur l'argument de Patrick CHAIZE pour œuvrer dans ce sens en disant que les entreprises doivent donner à l'administration les informations dont elle a besoin pour mener à bien ses missions. Des infrastructures pourront être mises en place pour leur faciliter le travail

## **Jean-Marie SEÏTÉ**

Le PCRS illustre bien ce sujet. L'Afigéo a établi des partenariats avec des associations de maires et de grands gestionnaires de réseaux. Toutefois, nous nous sommes pendant longtemps heurtés à la croyance de certains gestionnaires de réseau, qui étaient convaincus que leurs données avaient une grande valeur marchande et ne souhaitaient donc pas les mettre à disposition. Il leur a fallu plusieurs années pour réaliser que cette croyance était erronée, et qu'à l'inverse, la mise en commun de ces données était source de richesses.



**Ariel GOMEZ**

Patrick CHAIZE, vous portez l'idée d'une grande loi sur le numérique. Cette loi relative aux dispositions des services publics locaux de la donnée, notamment leur financement, doit-elle être gravée dans le marbre ?

**Patrick CHAIZE**

Plutôt qu'une loi, je souhaiterais que nous ayons une véritable vision du numérique à l'horizon 2030. Il y a, à ce stade de l'évolution de ce secteur, un nombre impressionnant de points qui restent sans réponse, et qui constituent donc des points bloquants.

**Ariel GOMEZ**

Pourriez-vous en donner un exemple ?

**Patrick CHAIZE**

Il n'existe aucune décision politique sur le 100% FTTH. Il en est de même dans le domaine de la donnée. Quel est le projet de demain en matière de partage et d'usage des données, de cybersécurité, de souveraineté et d'inclusion ? J'estime que le numérique est un triptyque s'appuyant sur les infrastructures, l'inclusion-la formation-la sécurité, et le développement des usages et la souveraineté. La construction d'un véritable projet exige des réponses claires aux questions sur ces trois volets. Aujourd'hui, nous n'avons pas de vision politique permettant de construire ce projet.

**Ariel GOMEZ**

J'aimerais maintenant recueillir des questions dans la salle.

**Pierre NGUYEN TRONG** (dans la salle),

Responsable de la cartographie chez GrDF

En ce qui concerne les comités territoriaux, les intervenants ont estimé qu'il fallait s'appuyer sur les actions déjà mises en œuvre. Toutefois, il existe une grande hétérogénéité dans les points de départ des territoires. On observe souvent d'une part, une accélération de ceux ayant des compétences et une forte volonté politique à l'échelon locale, et d'autre part, un retard significatif d'autres territoires. En conséquence, un service public de la donnée ne risquerait-il pas d'être inégal dans son accès avant même d'exister ?

**Bertrand MONTHUBERT**

C'est une question intéressante. **Les différences de maturité dépendent des échelles auxquelles on se place. Elles sont importantes à l'échelle communale, mais moins marquées à l'échelle régionale.** Deux approches étaient envisageables. On pouvait décider d'instituer dans chaque région un comité régional de la donnée dont la composition aurait été fixée préalablement. Cette approche ne me semble pas adéquate. **Les situations locales sont tellement différentes qu'il faut s'y adapter.** Il est préférable d'identifier des acteurs prêts à se lancer. Le groupe de travail du CNIG compte des personnes qui représentent presque toutes les régions, y compris les territoires ultramarins. Ces territoires ne commenceront pas tous à travailler simultanément. Toutefois, la nature collective de ce travail permettra aux moins rapides de s'inspirer de ceux qui commenceront le plus tôt. Il faudra simplement veiller à éviter les retards. Par ailleurs, je tiens à rappeler que certaines inégalités territoriales sont liées à des politiques territoriales jacobines. La fonction de relais avec le CNIG est essentielle. J'ai bon espoir que nous parviendrons à trouver les financements nécessaires au lancement de ces actions.

**Mauna TRAIKIA** (dans la salle),

Conseillère territoriale développement numérique de la Plaine Commune - Grand Paris

Le numérique est un sujet éminemment politique. Pourtant, ce n'est pas ce qu'on constate dans la réalité. Nous travaillons avec le SGDSN sur des cartographies liées aux problématiques territoriales. Nous avons créé des consortiums constitués d'acteurs publics et privés et lancé des projets centrés sur la donnée. Nous disposons donc déjà des retours d'expérience très effectifs et opérationnels. Dans les collectivités locales, nous sommes confrontés à une rareté des financements. Nous sommes pragmatiques en matière de retour sur investissement. Il faudrait disposer de cette cartographie au niveau national afin d'éviter de repartir dans les temporalités des appels à projets. La question de l'Europe n'a pas été évoquée au cours de ces échanges. À cet égard, il me semble que nous devrions apporter une touche française. À titre d'exemple, nous nous sommes dotés d'un observatoire territorial de la donnée. Le seul objectif et les cas d'usages traités concernent l'amélioration des politiques publiques pour les habitantes et les habitants. Compte tenu de la complexité européenne, comment est-il possible d'agir sur ce numérique très politique à dimension européenne ?

### **Patrick CHAIZE**

Il va sans dire que nous devons tenir compte du fait que nous sommes en Europe. Nous avons exactement les mêmes schémas et devons donc faire remonter ces questions au niveau européen. J'aimerais citer un exemple concret. J'ai été l'auteur d'une loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique. Lors de la rédaction de ce texte, on m'opposait systématiquement que cette loi serait impossible à appliquer en raison des règlements européens. Ce sujet était considéré comme un sujet européen, voire mondial. Pourtant, ce texte sert aujourd'hui de base au travail de l'Europe dans ce domaine. Cet exemple montre qu'il est possible d'introduire des évolutions à l'échelle européenne. Je suis convaincu que la France est en mesure d'avoir une influence dans le domaine du numérique.

### **Thierry GOUBY (dans la salle),**

**Vice-président du SIEL Territoire d'énergie Loire, Maire de Marcilly-le-Châtel**

Je souhaiterais faire un témoignage. Dans ma commune, j'ai reçu une première enquête concernant le projet alimentaire territorial de notre EPCI me demandant de fournir certaines données relatives à la restauration scolaire. Peu de temps après, j'ai reçu deux autres questionnaires portant sur la même thématique en provenance de la MA42 et du département. Cette situation plaide en faveur d'une mutualisation des données. Par ailleurs, je me demandais si le fait de répondre à ces questionnaires me donnait un droit sur l'usage qui sera fait ensuite de ces données.

### **Périka SUCÉVIC**

Votre témoignage illustre l'importance du principe « Dites-le-nous une fois ». Nous avons tenté de porter ce principe dans le cadre de la loi 3DS. La DGFIP a insisté pour recevoir les documents au format papier, comme cela se faisait depuis un décret de 1994, et non les informations dématérialisées extraites d'une base de données. Elle affirmait qu'à défaut, cela pourrait nuire à la collecte de l'impôt. Ces pratiques sont aberrantes. Il va falloir remettre ce sujet au cœur des discussions. Depuis la loi de simplification Warsmann, les usagers ne sont pas tenus de communiquer à l'administration des informations qu'elle détient déjà ou qu'elle peut se procurer par ailleurs. L'application de cette loi implique des échanges entre les administrations.

Il est également important que les citoyens soient informés des objectifs poursuivis lors des collectes de données. Une loi en la matière pourrait préciser que nul ne peut être tenu de fournir des informations en l'absence d'explications sur le motif de cette collecte. Enfin, il faut faire en sorte que les informations collectées soient restituées dans des délais raisonnables.

### **Bertrand MONTHUBERT**

Les choses ont évolué. Aujourd'hui, la DGFIP respecte le principe « Dites-le-nous une fois ». En outre, il est à noter que les informations saisies au format papier ne sont pas à proprement parler de la donnée, dans la mesure où elles ne sont pas structurées de manière moderne. L'application du principe « Dites-le-nous une fois » exige un effort de structuration et la création de standards. C'est ce qu'a fait le CNIG à travers la Fabrique des standards, qui vise à développer l'interopérabilité et à accélérer la production des standards. Ce travail suppose une acculturation profonde à la donnée et l'élaboration d'un projet politique. Les agents des administrations doivent connaître la structuration de la donnée au même titre qu'ils connaissent le droit public et la finance publique.





SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

# 39<sup>e</sup> Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Patrice Diaz